

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 25 juin 2019

L'an deux mil **dix-neuf**, le **vingt-cinq juin**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué le 14/06/2019, puis le 25/06/2019 (quorum non atteint), s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 17 juin 2019

Date d'affichage : 26 juin 2019

Conseillers en exercice : 17 – **Présents** : 08 – **Votants** : 09

Présents : DENILLE – GEORGE – MARECHAL – MAZOYER – ROUYER – SOYER – TILLARD – VILLA –

Absents : DENIS – DUBOURG – HOPPE – LODDO – MAHLA – POJÉ – SUSSON – TREMPÉ – ZITELLA –

Procuration : DUBOURG C. a donné procuration à TILLARD Hervé

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MARECHAL

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux, des Conseils Municipaux des 25/03/2019 et 14/06/2019, sont approuvés à l'unanimité.

DCM N°20190625_35 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - 9.4 MOTION d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des Trésoreries

Monsieur René DENILLE -Adjoint- donne des explications complémentaires, à savoir :

Depuis plusieurs mois déjà, la Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR) a engagé une **action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office National des Forêts (ONF) en lieu et place des trésoreries.**

Parallèlement, l'Association des Communes Forestières de Meurthe et Moselle a adressé à l'ensemble des parlementaires meurthe et mosellans un courrier sur le contexte de crise que subissent les Communes forestières (scolytes, PPA, avenir de la gestion forestière...). Le conseil d'administration de la FNCOFOR a voté par deux fois contre cette mesure qui affecterait de manière significative le budget des communes en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et contrevient également à leur libre administration mais c'est aussi une atteinte du service public car les services de la DGFIP sont des services publics implantés dans les territoires.

Le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et les Communes Forestières avait bien prévu d'engager des discussions pour examiner la faisabilité d'une telle mesure mais il n'a jamais été question que celle-ci soit mise en œuvre sans l'accord de la FNCOFOR.

Or, et ce malgré les différentes démarches effectuées par les Communes Forestières, **l'Etat a décidé de façon unilatérale de mettre en place cette mesure à compter du 1^{er} juillet 2019.**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **VU** : l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

- **CONSIDERANT** : le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;
.../...

- **CONSIDERANT** : l'opposition, des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités, exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 11 décembre 2018 ;
- **CONSIDERANT** : le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;
- **CONSIDERANT** : les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;
- **CONSIDERANT** : l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'Etat ;
- **DECIDE** : de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- **DECIDE** : d'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Cette motion sera transmise à la COFOR, à l'ONF, à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et au Premier ministre avec copie au ministre de l'Agriculture.

DCM N°20190625_36 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - 9.4 MOTION Maintien du service public de l'ONF

Monsieur René DENILLE -Adjoint- donne des explications complémentaires et rappelle que l'Office National des Forêts (ONF) est un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial). Il protège et gère de manière durable le bien commun, nos forêts communales. L'ONF vit une crise sans précédent et une remise en cause de ce service public avec suppression de postes, baisse des effectifs et baisse du budget très importante. Pour équilibrer ses comptes, l'ONF a dû supprimer des postes, de développer fortement ses activités commerciales au détriment de ses missions originelles et de s'endetter lourdement (fin 2018 atteignait 360 millions d'€ pour un budget de 850 millions).

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes (6000 en 30 ans) et sa Direction Générale a annoncé 1500 nouvelles suppressions sur 5 ans dont 460 dès 2019. Pourtant le Contrat d'objectifs et de performance Etat/Fédération Nationale des Communes Forestières/ONF pour la période 2016-2020, garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

Aujourd'hui, les communes forestières (comme la nôtre) bénéficient du service d'un agent de terrain dédié, fonctionnaire assermenté, appuyé par des services de soutien pour gérer nos forêts dans toutes ses composantes :

- affouage, chasse, foncier, risques naturels, concessions, contentieux, missions de police
- aménagement, santé des forêts, programmes coupes et travaux, martelage
- commercialisation des bois, suivis d'exploitation et de travaux, subventions ...

Missions que les agents ont énormément de difficultés à assurer.

Demain qu'en sera-t-il ? Si ce service public est supprimé. Car le service public forestier est en voie de disparition physique.

L'Etat envisage comme possibilité de retirer les forêts des collectivités du champ d'intervention de l'ONF. Cela reviendrait à supprimer, aux communes forestières, le service public apporté par l'ONF et auquel nous avons droit. Les communes devront se regrouper pour chercher un autre gestionnaire mais à quel prix et quels moyens : plantations uniquement d'essences les plus rentables ? Certains mêmes (DG du Trésor) envisageaient même en 2010 « *d'étudier la possibilité de déléguer la gestion des forêts communales sous forme de concessions à des prestataires privés* ». Monsieur DENILLE souligne que privatiser nos forêts serait une grave erreur. Il déplore aussi la fermeture du campus national de l'ONF à de Velaine, centre de formation internationalement reconnu. Monsieur Guy GEORGE souligne également le travail 'de police' important de l'Office National des Forêts.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **RÉAFFIRME** : son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause ;
- **DÉPLORE** : la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires ;
- **SOUTIENT** : les personnels de l'Office National des Forêts
- **DEMANDE** : au gouvernement :
 - l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
 - le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
 - le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Cette motion sera transmise à l'intersyndicale de l'Office National des Forêts qui diffusera aux Ministres de l'Agriculture, de la Transition Ecologique et Solidaire et de l'Economie.

DCM N°20190625_37 - FINANCES – 7.10 MMD 54 Voirie : Marché COLAS NORD EST Acte d'engagement

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : la délibération n°20180709_38 du 09/07/2018 autorisant le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande 'voirie', établie par Meurthe & Moselle Développement 54,
- **CONSIDERANT** : la procédure de passation de cet accord-cadre à bon de commande,
- **CONSIDERANT** : l'acte d'engagement remis par le titulaire du marché : la Société COLAS NORD EST et devant lui être notifié avant le 31/07/2019,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, l'acte d'engagement et à le notifier à la Société COLAS NORD EST.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● Monsieur Mario VILLA fait un compte-rendu de l'avancée des travaux d'aménagement de l'espace annexe à la Salle Socio-éducative et Culturelle pour y organiser l'Accueil Périscolaire. Des travaux complémentaires seront à prévoir (installation d'une vanne d'arrêt d'eau).

● **Kermesse** des écoles prévue **vendredi 28 juin 2019** : vue la canicule, faut-il la maintenir ou l'annuler (un report semble impossible) ? Pas de consignes de l'Inspection Académique vu que c'est 'hors temps scolaire'. Une décision définitive sera prise jeudi 27 juin.

● Une réunion est prévue avec **BATIGERE** le 05/07/2019 à 10 H 15 concernant le projet de Permis de Construire à la ZAC du Haldat (durcissement de la loi Elan à compter du 01/10/19 -handicap : nécessité d'installer 2 ascenseurs-).

● **Plan Local d'Urbanisme : Enquête Publique du 19/08 au 19/09/2019.**

● **Vente 74 rue de Neuves-Maisons : projet de réaménagement en cours.**

- Le projet d'aménagement des terrains sis 92 rue de Neuves-Maisons, en parallèle du CAUE avance. Contact a aussi été pris avec l'AEIM (maison de retraite / maisons partagées).

- Monsieur Hervé TILLARD sera prochainement auditionné par le Sénat au sujet des 'transports gratuits'.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.